



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervoises, dûment convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

13 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Renée Cruzal, Yves le Pallec, Amélie Moreno, Hugues Saury, Yolande Calmel, Lise Raynaud, Tiphonie Brau et Messieurs David Arnal et Fabien Barthès, ces deux derniers étant arrivés à 18 heures 15, ce dont ils se sont excusés.

6 absents : Monsieur Thierry Brach qui a donné sa procuration à Monsieur Lounès Bellaïla, Monsieur Jacques Baraillé qui a donné sa procuration à Monsieur Yves Le Pallec, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Yoann Conte qui a donné sa procuration à Madame Lise Raynaud, Madame Julie Geenen, Monsieur Marc Zindel.

Total des membres présents : 13 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Madame Renée Crouzal, Conseillère Municipale, procède à la lecture du procès-verbal du 27 janvier 2022.

Monsieur Le Maire remercie Madame Renée Crouzal et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Madame Lise Raynaud précise que sa question concernait non la publication du compte-rendu des Conseils Municipaux mais l'annonce de ces conseils sur l'application « panneau pocket ».

Monsieur Le Maire lui confirme que tout le monde n'a pas la possibilité d'accéder à cette application mais que, par contre, la Mairie est ouverte au public aux heures habituelles pour toute information utile.

Aucune autre question n'étant posée concernant le procès-verbal du 27 janvier 2022, Monsieur Le Maire le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point n°1) Aménagement du Complexe Sportif René Gleizes

Avant de débiter les travaux de réaménagement des vestiaires du complexe sportif René Gleizes, la municipalité doit réaliser les travaux de désamiantage. Monsieur Le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix de l'entreprise à retenir, à savoir l'une des 3 sociétés suivantes :

- CLD Désamiantage- Montredon pour 36 597,50 euros,
- SAS Rosala-Carcassonne pour 37 588,67 euros,
- Grand Sud Désamiantage-Trèbes pour 33 387,43 euros

Monsieur Le Maire précise que ces prix s'entendent hors taxe et que ces 3 entreprises ont toutes effectué les visites sur place. Il propose que l'on retienne la moins chère, soit Grand Sud Désamiantage-Trèbes pour un montant de 33 387,43 euros et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°2) Création d'un poste d'Adjoint Technique

Monsieur Le Maire annonce qu'en vue d'anticiper le départ en retraite de certains agents, la municipalité souhaite créer un poste d'agent technique et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°3) Rétrocession de la parcelle de Monsieur Amiel au lieu-dit La Rouquette

Monsieur Amiel souhaite rétrocéder à la commune, à titre gracieux, la parcelle AC 243, d'une vingtaine de mètres, afin de désenclaver le lieu-dit La Rouquette.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°4) Renouvellement de la Convention de Médecine Professionnelle

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention de la médecine professionnelle auprès de notre Centre de Gestion. Cette convention a pour but la surveillance médicale, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Actualisation des tarifs du service des protections des données

Monsieur Le Maire informe que le service des protections des données de notre Centre de Gestion accompagne la commune dans les obligations relatives à la loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données.

Cette convention arrive à son terme le 31 juillet 2022.

Monsieur Le Maire propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans aux conditions de coûts suivants, calculés par rapport à la taille de la commune :

-1^{ère} année : 1580 euros,

-2^{ème} et 3^{ème} année : 790 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°6) Prestataire Informatique

Monsieur Le Maire informe que la municipalité doit choisir le prestataire informatique pour les sites de la Mairie, des Ecoles Maternelles et Élémentaires et de la Bibliothèque-Médiathèque.

Monsieur Le Maire propose d'effectuer 2 votes :

- Pour la Bibliothèque-Médiathèque, nous avons le choix entre Monsieur Cyrille Landivier qui propose ses services ponctuels pour 700 euros à l'année, et l'entreprise Clean Ordi qui propose ses services pour 1512 euros.

Monsieur Le Maire précise que la Municipalité est satisfaite des services de Monsieur Landivier et propose de retenir son offre qu'il soumet au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

- Pour la Mairie et les Ecoles, Monsieur Cyrille Landivier nous propose ses services pour 2880 euros alors que pour l'entreprise Clean Ordi ils s'élèvent à 7560 euros.

Monsieur le Maire tient à donner des précisions sur cette différence importante et répond en même temps à l'une des questions écrites posée par Madame Yolande Calmel :

Cette différence de coût s'explique par le fait que Monsieur Cyrille Landivier est auto-entrepreneur, qu'il travaille à domicile et est exonéré de la TVA tandis que « Clean Ordi » est une entreprise ayant un local et des charges correspondantes.

Monsieur Le Maire propose d'opter pour l'entreprise « Clean Ordi » et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°7) Subvention exceptionnelle pour l'Association des Anciens Combattants

Monsieur Le Maire rappelle que l'Association des Anciens Combattants souhaite bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau d'un montant de 1139,28 euros. Il soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°8) Questions diverses

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu 5 questions écrites de Madame Yolande Calmel :

- 1^{ère} question : « Dans le projet de jardin participatif, pourquoi ne pas associer un circuit routier pour les enfants ? Exemple : Celui qui se trouve au Païchéro, qui serait un projet ludique et pédagogique. »

Monsieur Le Maire répond tout d'abord qu'il y a lieu de parler de jardin de « détente » et confirme qu'il s'agit bien d'un projet et que pour le moment nous avons effectué les demandes de financement. Nous verrons par la suite avec l'architecte les structures à implanter, et, pourquoi pas un circuit cycliste pour enfants.

- 2^{ème} question : « Des ralentisseurs ont été placés dans plusieurs secteurs, quand seront-ils posés à proximité des écoles ? »

Monsieur Le Maire répond que nous avons déjà des radars pédagogiques et que nos policiers municipaux sont présents sur place régulièrement.

Monsieur Hugues Saury ajoute que des coussins berlinois à cet endroit pénaliseraient les viticulteurs et ne seraient pas vraiment efficaces.

- 3^{ème} question : « Au vu des coûts des travaux de désamiantage et de réaménagement, ne serait-il pas plus judicieux de créer un nouveau vestiaire ? »

Sur invitation de Monsieur Le Maire, Monsieur Lounès Bellaïla répond que le stade est situé en zone à risque d'inondations et conformément à la réglementation en la matière, nous n'aurions pas l'autorisation de créer un nouveau vestiaire à cet endroit

Madame Yolande Calmel demande pourquoi ne pas le créer dans l'espace vide situé juste au-dessus.

Monsieur Le Maire lui répond que cet espace est déjà prévu pour créer une nouvelle entrée du stade et qu'il vaut mieux que les vestiaires soient tout proches du terrain.

- 4^{ème} question : « Lors d'un conseil précédent, nous avons voté pour la création d'un poste d'agent de maîtrise et supprimé par ailleurs le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Pour quelles raisons devons-vous recréer ce poste ? »

Sur invitation de Monsieur Le Maire, Madame Michèle Le Pallec répond que, conformément à la réglementation du Centre de Gestion, nous devons créer un poste à chaque mouvement au sein des effectifs et qu'en l'occurrence il ne s'agit pas du même poste.

- 5^{ème} question : « Concernant le choix du prestataire informatique, pourquoi y-at-il une telle différence de prix, et quelles sont les prestations proposées par chacun ? »

Monsieur Le Maire précise que cette question a déjà reçu une réponse lors de l'explication du point n°6.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire annonce que nous avons reçu une demande d'autorisation de lecture émanant de Monsieur Ahmed Ben Ahmed Chef du Centre des Pompiers de Rieux-Minervois.

Monsieur le Maire autorise Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal, à lire cette lettre, jointe au présent compte-rendu et concernant l'éventualité d'une embauche, par la commune, de 2 pompiers en qualité d'employés de Mairie, en vue de pallier aux problèmes de disponibilité rencontrés en journée par le centre de secours.

Monsieur Le Maire répond que cette question sera étudiée avec d'autant plus d'intérêt qu'elle fait suite à la visite très instructive que nous avons effectuée dernièrement dans les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de Carcassonne).

Monsieur Le Maire demande s'il y a d'autres questions dans l'assemblée du Conseil.

Madame Lise Raynaud signale qu'elle a reçu quelques demandes des administrés, à savoir :

- 1^{ère} question : « Pourrait-on poser des panneaux verticaux pour annoncer les passages piétons qui ne sont pas très visibles ? »

Monsieur Le Maire répond que cette question va être étudiée.

- 2^{ème} question : «Eureca avait promis un prélèvement automatique des relevés d'eau. Qu'en est-il ? »

Monsieur Le Maire répond qu'avec Monsieur Thierry Brach, il a rendez-vous à Carcassonne Agglo à ce sujet lundi prochain.

- 3^{ème} et dernière question: « Les voitures électriques étant de plus en plus nombreuses, est-ce qu'il est prévu d'installer plusieurs bornes de recharge ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il est prévu d'en installer plusieurs sur notre projet d'aire de covoiturage mais que pour le centre du village, nous attendons l'autorisation du service des Monuments Historiques.

Monsieur Le Maire communique par ailleurs une information concernant une vérification de tous nos ponts et ponceaux dans le cadre d'une étude du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Le rendez-vous est fixé au 11 avril prochain. Monsieur Hugues Saury se chargera d'accompagner cette vérification qui est gratuite.

Monsieur le Maire informe également que nous avons reçu par décret le nouveau code électoral relatif aux obligations des assesseurs dont il donne lecture.

Madame Yolande Calmel demande s'il y aura de nouvelles cartes d'électeurs.

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement, elles vont être adressées très prochainement.

Monsieur Hugues Saury demande si tous les élus ont obligation d'assurer le bon fonctionnement des bureaux de vote.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative, très peu d'exceptions étant autorisées sous réserve de justificatifs.

Aucune autre demande n'ayant été formulée par les membres de l'Assemblée, Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

Une personne demande quel est l'intérêt d'avoir 2 bureaux de votes pour notre commune.

Monsieur Le Maire lui répond que compte tenu du nombre d'habitants à Rieux, nous devons disposer de 2 bureaux de vote mais que nous avons encore quelques mois pour appliquer cette obligation.

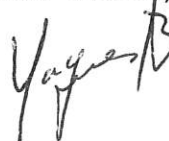
La même personne demande, concernant les bornes de recharge électrique pour les voitures, quelle serait la solution pour elle qui habite à l'extérieur du village.

Monsieur Le Maire précise que nous avons opté pour des vélos électriques que nous mettrons prochainement à disposition des administrés.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 19 heures.

Fait à Rieux-Minervois, le 21 mars 2022

Bernard YAGUES, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues B', written in a cursive style.